
BARCELONE – Réunion conjointe du Conseil d'administration de l'ICANN et du CSG
Mardi 23 octobre 2018 – 13h30 à 15h00 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

MATTHEW SHEARS : Bonjour. Veuillez prendre place dans la salle. Nous avons une heure et demie devant nous. Donc, veuillez prendre place rapidement dans la salle. Nous allons commencer.

BRIAN WINTERFELDT : S'il vous plait, les gens du CSG, Groupe des représentants des entités commerciales, veuillez prendre place ici à la table avec nous, s'il vous plait.

MATTHEW SHEARS : Bonjour à tous, voici la réunion du Conseil d'administration avec le CSG. Le groupe des représentants des entités commerciales.

Nous avons toute une série de questions qu'on va passer en revue cet après-midi. Le Conseil d'administration a posé deux questions à la communauté par rapport aux priorités de 2019. Et l'autre par rapport au modèle multipartite de gouvernance et son évolution.

Donc par rapport à la deuxième question, lors de la réunion du conseil de la GNSO, on en a parlé, pendant le weekend. Donc on va laisser cette partie de la question pour la fin de la réunion et on y reviendra

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

pour voir s'il y a d'autres contributions à cela.

Donc on va passer rapidement sur les priorités pour 2019 et on nous a dit donc d'aborder les principales priorités de 2019 pour le CSG.

Sur ce, je vous donne la parole. Brian.

BRIAN WINTERFELDT :

Merci beaucoup. Merci au Conseil d'administration de nous avoir reçus aujourd'hui. Je m'appelle Brian Winterfeldt ; je suis président de l'IPC donc je représente l'unité constitutive représentant la propriété intellectuelle. Avec mes collègues BC et ISP, nous attendons avec impatience de pouvoir nous réunir avec vous à l'occasion de chaque réunion de l'ICANN.

Nous avons décidé de diviser cette séance en deux parties, avec 45 minutes consacrées au RGPD, le dada de tout le monde, ensuite, la deuxième partie de la réunion va être consacrée autour de thématiques plus ouvertes. Vous savez qu'il devrait y avoir plus de discussions autres que le RGPD, avec une discussion sur WHOIS, le RGPD qui va être serré, donc on va s'assurer que l'unité constitutive à l'occasion de poser des questions au Conseil d'administration.

Sur ce, j'aimerais maintenant ouvrir cette séance consacrée au RGPD, en reconnaissant et saluant le travail de mes collègues à l'ISPCP. Veuillez, s'il vous plait, vous présenter et dites votre affiliation avant de poser la question.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Bonjour. Wolf-Ulrich Knobén, je suis le président de l'unité constitutive ISPCP. Nous vous avons envoyé à l'avance nos questions. Mais à la suite des développements récents et des discussions qu'on a eues, il va falloir que je reformule ma question de l'ISPCP. Mais cette question se concentre sur la question de savoir si l'ICANN agit en tant que contrôleur de données.

La question est la suivante. L'organisation ICANN a reconnu en 2016 qu'elle a un rôle, en tant que contrôleur, mais elle n'a pas clairement dit si elle pense que cela relève spécifiquement, du point de vue juridique, au titre du RGPD. Est-ce que l'organisation ICANN est un contrôleur conjoint du WHOIS ? L'organisation ICANN étant actuellement en train de voir si elle peut être contrôleur unique dans l'objectif unique d'un accès unifié, donc, nous voudrions en savoir plus sur cette question et sur la volonté du Conseil d'administration de savoir s'il est disposé à prendre ce risque.

Nous voulons également savoir davantage sur votre point de vue. Comment le Conseil d'administration va voir les choses si l'organisation ICANN devient contrôleur unique pour un accès unifié ? Et comment allons-nous retirer les responsabilités juridiques des parties contractantes totalement ? Voilà la question.

BECKY BURR : Tout d'abord, j'aimerais dire que l'ICANN a reconnu le rôle de contrôleur conjoint au titre des spécifications temporaires, mais l'ICANN ne traite pas actuellement les données aux fins de WHOIS.

L'une des questions est la suivante. Afin de fournir une expérience plus cohérente pour les utilisateurs plutôt que d'avoir toutes les parties contractantes qui font une évaluation de risques indépendante vis-à-vis du RGPD, qui est fondé sur le principe et donc n'est pas prescriptif, la question est de savoir s'il serait possible de transférer cette responsabilité, effectivement, de l'ICANN comme étant contrôleur unique. On n'a pas encore réussi à répondre à cette question et c'est la discussion justement que l'ICANN a avec les autorités compétentes de l'Union européenne. Reste que la communauté trouve une politique pour régler ça, que ce soit par l'intermédiaire d'un accès unifié - est-ce qu'il est souhaitable ou pas. Les parties prenantes ou les tiers auraient accès à ces données. Donc il faudrait voir quel en serait l'objectif, quelles en seraient les sauvegardes.

Tout cela, ça va dépendre de l'EPDP qui est en cours. Mais en attendant, nous pensons qu'il est utile que l'ICANN évalue s'il faut avancer vers une situation où l'ICANN serait contrôleur, à des fins de portail d'accès unifié. Bien entendu, les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre continueront d'être contrôleurs de données par rapport aux données qu'ils utilisent à titre individuel. Et l'ICANN continuera d'être contrôleur vis-à-vis de l'utilisation et de la conformité, vis-à-vis des données.

Le Conseil d'administration a entendu de la part de l'ICANN ce genre de piste à suivre, ainsi que d'autres. C'est un concept intéressant. Ça pourrait être un moyen pour faire en sorte que l'expérience des utilisateurs soit plus cohérente, plus prévisible. Mais bien entendu, il va sans dire que tout cela doit être conforme au RGPD et tout doit être

sujet à l'évolution de l'EPDP.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci beaucoup, Becky, de cette réponse. Donc d'après ce que j'ai cru comprendre, où intervient la communauté, c'est simplement pour garantir cet accès à un modèle unifié. C'est bien ça ?

BECKY BURR : Oui, le PDP examine actuellement quels sont les objectifs dans lesquels ces données sont utilisées, et dans quelles circonstances l'accès est accordé, à qui, et dans quel but. Donc vous devez dire, voilà l'objectif, qui propose cet objectif, dans quelles circonstances on propose cet accès. Tout cela fait partie de ce qu'étudie l'EPDP actuellement.

L'exploration dans laquelle l'ICANN s'est engagée a beaucoup plus à voir avec une précision juridique pour voir si cela est possible. Si c'est possible, alors quelles conditions mettre en place pour que ce soit possible. Et ensuite, d'un point de vue technique, comment est-ce que cela pourrait fonctionner.

Il pourrait y avoir un mécanisme d'accréditation pour voir si, en passant par ce processus, vous pourriez obtenir en retour des informations.

BRIAN WINTERFELDT : Merci et j'aimerais donner la parole à un nouvel intervenant.

MATTHEW SHEARS : Excusez-moi, Brian. Il faut que je m'excuse parce qu'on a quelques différences entre les questions qu'on est en train de poser et ce que vous voyez ici à l'écran.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui effectivement, ça, c'est pour la deuxième partie des questions.

BRIAN WINTERFELDT : Je vais donner la parole à nos collègues de la BC, l'Unité constitutive des utilisateurs commerciaux.

STEVE DELBIANCO : Merci, Brian. Question à l'attention du Conseil d'administration et en particulier J.J.

La question est la suivante. Qu'est-ce qui doit être contenu dans le paquet qui va être présenté au Conseil d'administration pour maximiser le potentiel, pour que la vision de l'ICANN d'être contrôleur pour un modèle d'accès unifié puisse prospérer. Et en fin de compte, la question est de savoir si on peut trouver une structure qui transférerait cette responsabilité juridique.

Donc aujourd'hui la question que je vous pose, c'est une question de la part des BC et de ceux qui ont une expérience par rapport à la protection de données, parce qu'on ne peut pas leur dire comment on doit s'y prendre. On doit leur dire voilà comment on pense que ça

fonctionne et comment on pense que ça devrait fonctionner. Donc est-ce que dans ce package il pourrait y avoir suffisamment de choses spécifiques pour clarifier quels sont les outils utilisés, et comment ça sera appliqué.

Donc j'ai besoin de savoir ce qu'il y aura dans ce package que vous allez présenter et comment est-ce que nous pouvons participer à cette nouvelle entité, le groupe technique, pour alimenter un peu le contenu de ce paquet. Parce que la question de foncer, est-ce que ça va fonctionner? Parce que ça va avoir un impact sur toute la communauté et son travail dans l'ensemble.

MATTHEW SHEARS :

John, vous voudriez faire un commentaire là-dessus ?

JOHN JEFFREY :

Je pense que c'est une bonne question. On va devoir revenir vers vous avec une réponse formelle, parce que vous pourrez l'imaginer, il y a beaucoup de complexité. On veut être sûr de notre réponse concernant ce paquet. Donc on veut être sûr de pouvoir vous répondre clairement par rapport au contenu de ce paquet.

STEVE DELBIANCO :

Oui, j'entends de la part des membres de la Commission européenne que le paquet original pourrait inclure certains articles, à condition qu'on ait un code de conduite approuvé pour les utilisateurs. Donc en partant de ce principe, est-ce que l'ICANN peut jouer un rôle de

contrôleur unique selon ce scénario ?

Mais il faut d'abord répondre à cette première question. Et on aimerait aider et collaborer à ce groupe d'étude technique. D'ailleurs, est-ce conseil comment ce groupe d'étude technique va fonctionner et de quelle manière on peut y participer ?

JOHN JEFFREY :

Excusez-moi. J'étais en train de prendre des notes de ce que vous disiez, j'ai peut-être raté une partie de la question. Quelle était la question, en fait ?

STEVE DELBIANCO :

Oui, vous avez parlé du fait qu'il fallait rassembler les meilleurs esprits techniques et juridiques pour travailler sur ce paquet, pour présenter cette opportunité de contrôleur unique. Moi, j'aimerais savoir quelle est cette notion de groupe technique. Est-ce que vous savez comment on peut y collaborer ?

JOHN JEFFREY :

Oui. On va revenir vers vous après avoir vérifié. Vous avez parlé d'une conversation avec les membres de la Commission européenne. Toute information que vous pourriez avoir serait utile que vous la partagiez avec nous, s'il vous plait.

STEVE DELBIANCO :

Oui. La première chose que je pourrais vous dire, c'est qu'il n'est pas

nécessaire de diffuser tous ces détails.

JOHN JEFFREY : Oui, il n'y a pas seulement moi qui travaille là-dessus, on est nombreux. Donc, s'il vous plait, envoyez ces informations à l'organisation, à moi-même, et je m'assurais de le transmettre aux personnes compétentes. Je suivrai cela de près.

STEVE DELBIANCO : Je vais attendre mon tour pour poser une nouvelle question parce que j'ai cru comprendre qu'on va faire une rotation pour cette première partie des questions.

BRIAN WINTERFELDT : Oui, représentant d'IPC une nouvelle fois.

Première question. Dans sa réponse à la lettre BC IPC par rapport au modèle d'accès, Goran un dit que le Conseil d'administration n'entend pas élaborer de nouvelles spécifications temporaires, ni d'autres spécifications, et va envisager s'il réaffirme les spécifications temporaires pour un accès dont on a déjà parlé aujourd'hui. Ça, c'est critique pour les membres du BC, de l'IPC et d'autres dans la communauté.

Comme ça a été dit lors du forum public hier, on va voir d'autres options et on va essayer de collaborer avec la communauté. On se demande si le Conseil d'administration va pouvoir clarifier les

spécifications temporaires et orienter un petit peu sur la mise en œuvre par rapport aux travaux de l'EPDP, en particulier pour ce qui concerne la forme de ces requêtes, la manière dont on doit remplir ces requêtes pour être en conformité.

CHRIS DISSPAIN :

Alors en fait, il y avait trop d'éléments dans cette question. J'ai perdu un petit peu le fil. Je vais essayer de donner une réponse plus générale et voir si ça vous convient. Sinon, je développerai.

Alors effectivement, il faut renouveler les spécifications temporaires tous les 90 jours. On ne peut pas les utiliser pendant plus de 12 mois.

La question est de savoir si vous pouvez les amender pour y ajouter un élément de mise en œuvre. Ça, c'est une question intéressante.

Moi j'ai le sentiment, en tant qu'avocat et parce que je connais les statuts assez bien, c'est que ça sera difficile. Ce qui ne veut pas dire que ce sera quelque chose d'impossible. Mais je pense que c'est quelque chose de tellement spécifique qu'il serait difficile de les amender, mais ça ne veut pas dire qu'on ne pourra pas le faire.

Donc voilà un peu pour une réponse générale.

MIKE SILBER :

Oui. On va parler avec J.J. et compléter un petit peu cette réponse, mais encore une fois, la spécification temporaire est là comme mesure temporaire. Je crois qu'il faut essayer maintenant d'éviter d'arrêter de

finalement responsabiliser les délais ou le temps limité.

Il faut forcer. Les parties contractantes peuvent se mettre d'accord sur des termes d'engagement raisonnables. Sauf de quoi, le personnel est pris entre deux feux ; entre vous et les parties contractantes. Et il est injuste que le personnel soit au milieu et attende de leur part qu'ils trouvent une meilleure solution plutôt que vous, vous vous engagez directement.

BRIAN WINTERFELDT : Merci beaucoup. Revenons au ISPCP.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui. En fait, je parle au nom, donc, de l'ISPCP et je reviens à votre explication, Becky. D'ailleurs, peut-être que vous avez parlé du fait que l'ICANN pourrait avoir peut-être des accords en termes de contrôleur conjoint avec certaines parties ou, en tout cas, qu'elle est en train d'évaluer ça. Et j'aimerais savoir un petit peu ce que vous entendez par là, parce que je n'ai pas bien tout saisi.

JOHN JEFFREY : Je vais préciser. Alors, dans les discussions sur la spécification temporaire, on a parlé dans l'annexe C du fait que - je pense que vous faites référence à l'accord pour qu'il y ait un contrôleur conjoint.

BECKY BURR : Oui, je pense que la question, ça n'est pas de savoir si l'ICANN est

contrôleur conjoint ou pas ; la question est de savoir si l'ICANN est « le » contrôleur.

JOHN JEFFREY :

Moi je pense en fait plus que ça, que c'est le terme juridique, qu'il s'agisse d'un contrôleur unique, contrôleur conjoint ou autre.

Ici, il s'agit de modifier les choses. L'ICANN voudrait être tenue pour responsable, si c'est le bon terme, pour faire en sorte que le WHOIS soit conforme aux politiques de l'ICANN. Et là, il y a un petit peu un changement dans le dialogue.

En fait, il ne s'agit pas du type de contrôleur ; on veut être sûr que c'est bien compris. Mais si l'on peut réduire les responsabilités des parties contractantes pour collecter et présenter les données qui soient conformes à la politique. Nous pensons que nous sommes en conformité avec la législation. Nous demandons aux parties contractantes de le croire aussi et de nous faire confiance pour collecter et produire ces informations.

Pour ce qui est des choses qui sont en dehors de la loi, nous comprenons que les parties contractantes ne vont pas le faire. Et d'ailleurs, c'est ce qu'on leur demande.

BRIAN WINTERFELDT :

Très bien. J'aimerais passer la parole à Steve DelBianco, de l'Unité constitutive des utilisateurs commerciaux.

STEVE DELBIANCO :

Oui. Donc là, on parle de la notion et du renouvellement de la spécification temporaire. Maintenant, l'EPDP va continuer de travailler, de trouver une question sur l'accès unifié, mais en même temps, un des aspects les plus difficiles par rapport à ça, c'est qu'il n'y a pas d'accès raisonnable ; il n'y a pas de paramètres.

Et donc là, je parle d'un ensemble de paramètres modestes. Donc quel est le format de la requête qui doit être inclus en termes de standardisation. Le fait que ce soit unifié, ça ne veut pas dire qu'on a un format standard.

Ensuite, le nombre de jours ou d'heures pour avoir une réponse, donc pas une divulgation de la date, mais peut-être un délai de réponse. Et si la réponse est qu'il n'y aura pas de divulgation, eh bien, il faudrait une raison. Donc des choses très simples qui pourraient clarifier l'accès ; donc un format standardisé pour poser la question, une attente en termes de délais et, pour la réponse, s'il n'y a pas les données, eh bien inclure la raison pour laquelle cela a été fait. Donc le GAC, le SSAC, l'ALAC devraient être inclus par rapport à la clarification.

Donc si on avait une unanimité dans toute cette question, est-ce qu'on pourrait demander des clarifications dans la spécification temporaire aussi rapidement que possible ? Est-ce que ceci satisferait Mike ? Est-ce que ça répondrait aux commentaires que vous avez faits tout à l'heure ?

MIKE SILBER :

Moi, j'ai en point de vue différent ; ça ne fait pas partie de la spécification temporaire, parce qu'elle est très bien délimitée dans le cadre des statuts et dans le cadre du contrat.

On ne peut pas créer d'autres conditions dans le contrat en dehors de ce qui existe dans les statuts et le contrat actuels. Donc, pour moi, ce serait des directives volontaires. John et son équipe pourront, peut-être, être créatifs et trouver des moyens de faire ceci. Mais à mon avis, la manière dont je comprends la spécification temporaire ne nous permet pas de le faire.

Je crois que vos demandes sont tout à fait raisonnables. Je crois que ce que vous demandez se comprend tout à fait et les parties contractantes seraient prêtes à s'y engager, mais le problème, c'est qu'en fin de compte si on pense qu'un délai raisonnable c'est dix minutes et puis quelqu'un d'autre dit non, c'est dix jours, eh bien là on va avoir un conflit.

Je ne pense pas que c'est un problème. Mais comment l'insérer dans la spécification temporaire. C'est ça la question.

MIKE SILBER :

Petite réponse. Imaginons-nous que SSAC, les parties contractantes, la communauté commerciale, le GAC et l'ALAC se mettent tous d'accord sur deux jours pour obtenir une réponse dans le cas de la spécification temporaire. Si on avait un accord de ce type, est-ce que la spécification peut être modifiée pour clarifier ce que cela veut dire, cet accès unifié ? Est-ce que ce serait raisonnable. Et est-ce que ce

serait applicable ?

JOHN JEFFREY :

Donc dans ce scénario hypothétique, vous savez les avocats, s'ils sont très bons pour les scénarios hypothétiques. Donc, imaginons que vous avez toute la communauté qui se met d'accord. Je ne sais pas si vous avez exclu quelqu'un de votre liste d'acronymes, mais bon, imaginons que toute la communauté soit d'accord et qu'on trouve un moyen de mettre ceci en œuvre. À ce moment-là, on y arrive. Que ce soit une spécification temporaire, un accord des parties, si c'est raisonnable, si ça respecte la loi et qu'on peut le faire appliquer, eh bien, peut-être effectivement que c'est une bonne idée. Mais l'idée, ce n'est pas de changer la spécification temporaire. L'idée, selon ce que je comprends, c'est de passer au cadre de travail sur les politiques.

Si on a un accord de ce type, à ce moment-là, passons à l'EPDP.

BRIAN WINTERFELDT :

Merci beaucoup. Donc question suivante. Est-ce que le Conseil a un rôle relatif au personnel de l'ICANN pour établir une justification pour l'accès unifié ? Donc y a-t-il des discussions avec les autorités européennes pour mettre en place une justification juridique pour l'accès unifié ?

CHERINE CHALABY :

Donc le Conseil suit l'EPDP et le travail juridique sur deux niveaux. Il y a le niveau très détaillé, où nous avons des liaisons du Conseil qui sont

appliquées. Il y a Becky qui est membre du Conseil et qui est également experte dans ce domaine. Et nous sommes toujours informés de ce que fait l'ICANN org, dans le détail. Et puis, également, au niveau supérieur, le Conseil s'assure que nous avons le soutien de la communauté du point de vue des autorités de protection des données. Donc on s'assure que Goran a l'appui de la communauté.

Donc il y a deux niveaux de travail : le détail, comprendre ce qui se passe, et à un niveau plus élevé, s'assurer que la communauté est d'accord. Donc nous recherchons un petit peu des guides dans la communauté. Ça vous aide ?

BRIAN WINTERFELDT : Tout à fait, très bien. Alors nous repassons à l'ISPCP pour la prochaine question.

Vous avez des questions ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Non. Pas pour cette série.

BRIAN WINTERFELDT : Steve ?

STEVE DELBIANCO : Steve DelBianco, donc Unité constitutive des utilisateurs commerciaux. En ce qui concerne la présentation, donc, pour que la

Commission de protection de données puisse réagir, donc tout dépend de la manière dont c'est présenté. Donc, demander des directives, ce n'est pas forcément quelque chose d'ouvert, mais encore une fois, on part de l'hypothèse d'un scénario parfait.

Il sera peut-être nécessaire de présenter quelque chose pour avoir une réponse. C'est donc le problème. Pour nous, c'est de trouver une politique qui correspond à ce qu'on a présenté ; donc un modèle d'accréditation, audit, etc. tout ceci va prendre longtemps. Mais il faut absolument que ça soit une fonction de sécurisation. Donc, on obtient soit un « Oui » soit un « Non » au début sur la question des responsabilités juridiques du contrôleur unique. Donc, il y a, en fait, tout un tas de dominos qui vont tomber. Et cela ne veut pas dire qu'on met en place une politique ; c'est un scénario hypothétique que l'on propose au Conseil d'administration avec suffisamment de détails pour avoir une réponse oui ou non sur le contrôleur unique, et ensuite on revient vers la communauté et on dit « Bon. Qu'est-ce qu'on fait ? Comment arriver à un résultat ». Parce qu'il faut une présentation hypothétique rapide pour avoir une idée d'où aller. Mais on ne parle pas nécessairement de toutes les politiques qui sont derrière.

CHRIS DISSPAIN :

Steve, je comprends tout à fait et c'est très très bien qu'on puisse en parler, que vous nous présentez vos idées là-dessus. Mais ma réponse immédiate par rapport à ce que vous venez de dire, c'est oui effectivement. On part d'une hypothèse. Mais à ce moment-là, tout le monde doit être d'accord sur l'hypothèse. Parce que si vous avez une

réponse qui dit oui, que cela vous plaise ou non, les gens vont partir du principe que c'est ce qui va se passer.

Donc on ne peut pas proposer une hypothèse qui ensuite va donner lieu à un débat, parce qu'à ce moment-là, ça n'a aucun sens. Donc voilà pourquoi nous vous avons demandé, plutôt que de partir d'hypothèses, d'utiliser des principes directeurs. Donc, avoir le problème, c'est qu'on pourrait avoir une série d'hypothèses. Mais là, ce n'est plus rapide. Ce n'est plus immédiat. Donc c'est ça, le problème. Ça ne veut pas dire qu'on n'écoute pas, et j'entends bien ce que vous me dites.

STEVE DELBIANCO :

Un petit suivi. Je ne suis pas avocat, mais j'ai lu suffisamment de choses dans le RGPD pour savoir qu'il y a quand même certaines directives, code de conduite, etc. Donc il y a certaines directives par rapport à la question de traitement et du contrôleur unique. Donc y compris les exemples qui nous ont été donnés par la Commission. Mais nous n'avons pas d'exemples qui s'appliquent au scénario de l'ICANN, donc c'est ça qui est différent.

Donc vous avez soulevé une question difficile, parce que si la communauté doit se mettre d'accord pour avoir une proposition temporaire, eh bien je ne sais pas comment on peut y arriver de manière rapide, de manière à avoir une réponse oui/non. Vous avez parlé de la gestion des attentes, si on avait une réponse oui/non, est-ce que cela veut dire automatiquement qu'on va livrer cette

proposition ? Non, absolument pas. Parce que, petit à petit, si on est obligé de faire tous les détails, on n'y arrivera jamais.

En fait, l'idée, c'est que si on fait tout ce travail, il faut au moins qu'il y ait une chance que ça fonctionne, que ce soit approuvé. Donc il faut gérer les attentes de la communauté. Il faut arriver à la réponse à cette question de la sécurisation rapidement. C'est ça l'idée.

BECKY BURR :

Oui je comprends tout à fait, et l'ICANN cherche effectivement à avancer et à avoir une réponse, à savoir si c'est envisageable ou non. Mais l'ICANN n'a pas la responsabilité; c'est le travail de la communauté. Mais nous pouvons avoir cette conversation. On peut dire voilà les mécanismes. On part de l'hypothèse qu'on a tous les objectifs conformes au RGPD, etc. Mais l'ICANN comprend bien que c'est ça son travail.

STEVE DELBIANCO :

Est-ce que l'ICANN peut faire ceci maintenant sur la base de ce qu'on a entendu cette semaine, ce que vous avez entendu cette semaine ?

JOHN JEFFREY :

Nous sommes encore en train d'y réfléchir. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte. Je le disais tout à l'heure de l'autre côté de la table. Nous allons prendre en compte votre perspective. Nous écoutons la communauté. Et nous allons faire ce que nous pouvons pour avancer.

Mais il y a un processus EPDP important qui est en cours et qui est tout à fait pertinent à cette discussion.

CHRIS DISSPAIN :

C'est exactement ce que je voulais dire. Il faut vraiment faire attention de manière à ce que notre travail ne fasse pas exploser l'EPDP, ne crée pas davantage de stress, de problèmes. Il y a déjà assez à faire de ce côté-là.

STEVE DELBIANCO :

Oui tout à fait, et c'est la réponse de la BC. Quelle que soit la question, même si la Commission nous donne la bénédiction pour ce modèle d'accès, on a quand même besoin de l'EPDP pour définir la collecte de données par les différentes entités. Peu importe. Donc on ne peut pas faire exploser le processus. Ceci doit être fait en parallèle. Vous, ce qui vous inquiète, c'est le stress que cela crée et je comprends, mais il est important pour nous de continuer de le dire, même si c'est évident parce qu'on ne souhaite pas que les gens de la communauté retirent de cette session qu'on est en train d'avoir cette conversation avec vous et que du coup on va passer à quelque chose de différent et d'unique. Donc après on se retrouve avec des complots mystérieux qui sont suggérés dans la communauté. Cela fait partie de ce qui nous aide à avancer.

Nous comprenons bien qu'en fin de compte, l'EPDP, c'est comme ça que l'ICANN définit ces politiques.

BRIAN WINTERFELDT : Merci. Nous allons passer à la dernière question sur le RGPD et le WHOIS. Brian Winterfeldt de l'IPC.

Donc, en termes de solution pour le modèle d'accès, quel est le rôle en termes d'avis juridique de la communauté ? Que pense le Conseil en termes de problèmes identifiés par l'ICANN sur la question du contrôleur de données ?

BECKY BURR : Goran en a parlé hier et on en a reparlé ce matin également. La lettre des parties contractantes est arrivée ; on y a réfléchi, mais personne au Conseil ne sait précisément quel serait le mandat de ce groupe.

Nous sommes un petit peu en mode d'attente.

La notion c'est ce qu'il a dit, c'est-à-dire que c'est un groupe très technique.

STEVE DELBIANCO : Alors technique, qu'est-ce que ça veut dire ? Technique ? Du point de vue juridique et du point de vue ingénierie ou uniquement ingénierie ?

BECKY BURR : Je ne sais pas. Il faut poser la question à Goran. Pour moi, ce n'était pas technique du point de vue juridique.

BRIAN WINTERFELDT : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à autre chose. On va passer à la prochaine série de questions.

Alors malheureusement, les questions qui apparaissent à l'écran, je suis désolé, c'était en fait les questions précédentes. Nous avons consolidé ces questions et nous avons modifié la présentation, mais apparemment, il y a un problème. Je suis désolé. Ce n'est pas très clair.

Donc encore une fois, on a essayé d'éliminer certaines des questions ; je suis désolé, ce n'est pas exactement comme ça qu'on souhaitait mener la réunion. Je suis désolé. Nous nous améliorons à Kobe.

Alors, j'aimerais passer la parole à Wolf-Ulrich qui a la première question de l'ISPCP pour la prochaine série de questions.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Wolf-Ulrich Knoblen pour l'ISPCP. Étant donné que je n'ai pas beaucoup d'espace, je suis le seul [comédien diversité seul de l'ISPCP]. Désolé pour mes collègues et peut-être qu'ils prendront la parole plus tard, mais ils ne sont pas avec moi ici.

Alors les deux questions ont déjà été affichées ; donc les questions de l'ISPCP. Si on pouvait les remettre à l'écran, ce serait utile. Alors est-ce qu'on pourrait réafficher les questions de l'ISPCP ?

Oui c'est ça. Ça, c'est la première question. Donc lors de récentes

réunions de l'ICANN, il a été rappelé à notre attention que la croissance prévue dans la vente des noms de domaine génériques ne s'est pas matérialisée et ceci a un impact négatif sur les ressources budgétaires de l'ICANN. Quels sont les plans de l'ICANN pour donc s'occuper de cette réduction ? Une stratégie possible reviendrait à produire des supports informatifs pertinents qui soulignent l'option pour les utilisateurs de l'Internet d'établir une identité en ligne professionnelle, sans connotation à un réseau social. Ceci ne serait pas une campagne de promotion, mais simplement un rappel bien rédigé sur les avantages et la disponibilité de noms de domaine.

Donc on pourra peut-être faire un commentaire là-dessus, s'il vous plaît ? Si vous voulez bien en faire un, ce serait utile.

MATTHEW SHEARS :

Alors on va demander un micro, s'il vous plaît.

XAVIER CALVEZ :

Merci, Wolf, pour cette question. En termes de ressources budgétaires, donc le premier point, comme vous l'avez dit, nous avons vu que, d'une manière générale, le financement de l'ICANN se stabilise à environ 135-140 millions de dollars. Et bien sûr que nous avons géré les dépenses. Et donc il y a un impact sur les dépenses de toute évidence. Alors la réduction, c'est par rapport aux attentes moins épatantes par rapport à l'historique.

Il n'y a pas de baisse du financement de l'ICANN, mais il y a un

financement qui est inférieur à ce qu'on attendait pour 2018. Et donc, nous avons pu contrebalancer cette perte ou cette réduction. En fait, nous l'avons vraiment contrebalancée en réduisant les couts. Goran en a parlé dans d'autres groupes. Nous avons une baisse des dépenses de 10 % par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget.

En ce qui concerne l'augmentation du financement de l'ICANN en ayant davantage de choses sur le marché des noms de domaine, ce n'est pas le travail de l'ICANN. Je pense que d'autres pourraient peut-être prendre la parole là-dessus. Mais ce que nous faisons, c'est d'essayer de mieux comprendre l'impact des nouveaux gTLD sur le système des noms de domaine, sur son marché. Et donc nous essayons de faire des prévisions aussi précises que possible par rapport à ce que nous pensons va se produire en termes de volume des enregistrements de noms de domaine, ce qui a un impact direct sur le financement de l'ICANN. Mais il ne me semble pas qu'il soit nécessaire de prendre en compte trop d'activités, comme ce qui a été suggéré, pour promouvoir ou alors nous ne devons pas en fait donner l'impression de promouvoir certains noms de domaine, ou certaines affaires, certains contrats commerciaux dans les noms de domaine.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Brève réponse. Merci, Xavier. En fait, notre intention n'est pas celle-ci. On comprend bien quelle est la mission de l'ICANN. Et donc, notre intention n'est pas de vous mettre dans une situation de campagne de promotion ; ça n'est pas notre intention ici. Ce qu'on veut c'est simplement comprendre. En fait, la question, c'est comment est-ce

que, ensemble, on peut avancer afin de garantir le succès des nouveaux gTLD. Un succès réel. Merci.

XAVIER CALVEZ : Oui merci de cette précision. En fait, ça ressemble à une thématique très intéressante pour la communauté. Il faudrait obtenir le consensus de la communauté là-dessus pour savoir quelles solutions on pourra trouver.

BRIAN WINTERFELDT : Oui ; on passe à la question suivante.

JIMSON OLUFUYE : Merci beaucoup. Jimson Olufuye, vice-président BC.

D'une manière générale, on voit de quelle manière le RGPD et ce genre de questions a un impact sur l'ICANN lui-même. Donc cette question est liée à cela, à savoir que fait le Conseil d'administration par rapport à l'engagement vis-à-vis de l'Union internationale des télécommunications en vue de la prochaine réunion « plénipotentiaire », le 29 octobre-16 novembre Dubaï, par rapport au désir de l'UIT d'empiéter sur la mission de l'ICANN.

MATTHEW SHEARS : Oui très bonne question. Laissez-moi y répondre de la manière suivante.

Alors d'abord, il faudrait surveiller et être plus conscient des types de processus en jeu. Vous avez parlé du RGPD qui a un impact sur la mission de l'ICANN et sur le DNS. Maintenant nous avons, et c'est une priorité du Conseil d'administration, le rôle, au sein de l'organisation ICANN, de l'évaluation des relations que nous avons avec les différentes entités internationales et autres, pour voir comment, ensemble, on travaille sur ces questions. Donc il s'agit, en fait, de sensibiliser l'organisation et d'anticiper un petit peu les réactions vis-à-vis de cela. Et le RGPD, c'est un bon exemple d'ailleurs.

Ça nous a surpris, bien entendu, mais on a finalement réagi assez vite. Donc ça, c'est une initiative qui, on l'espère, va contribuer à cela. L'autre initiative, c'est dans le cadre du plan stratégique.

Nous avons identifié la priorité absolue d'avoir des systèmes d'alerte précoce en place pour éviter justement ce genre de situation à l'avenir. S'agissant de l'UIT, le Conseil d'administration est parfaitement conscient des différentes propositions qui ont été présentées par les membres de l'UIT. Donc certains membres de l'UIT souhaitent effectivement, à titre individuel, empiéter sur le rôle de l'ICANN. Mais le Conseil d'administration ne va pas être directement engagé auprès de l'UIT. D'ailleurs, Goran va parler de l'UIT.

Et nous avons une équipe chargée des relations au niveau international, qui travaille là-dessus. Et c'est par l'intermédiaire de cette unité GSE que nous allons le faire.

JIMSON OLUFUYE : Oui deuxième question. Que fait le Conseil d'administration pour promouvoir une approche multipartite vis-à-vis de la gouvernance de l'Internet, de manière plus générale avec les autres agences des Nations Unies telles que le forum sur la gouvernance de l'Internet ?

On sait qu'il s'agit d'une organisation-traité, tandis que l'autre est une organisation gouvernementale. Et ils examinent beaucoup de thématiques qui sont étroitement en lien avec ce que fait l'ICANN. C'est pourquoi nous posons la question.

MATTHEW SHEARS : Oui je vais un petit peu répéter ce que je viens de dire, mais en modifiant légèrement la réponse. Comme je l'ai dit, il s'agit d'être de plus en plus conscient du fait qu'il faut s'engager, que ce soit directement ou en s'engageant par l'intermédiaire d'un autre écosystème. Ça, ça dépend des circonstances. Mais ce que l'on a reconnu, c'est qu'il faut qu'il y ait davantage d'éducation par rapport au modèle multipartite de l'ICANN et à propos du DNS.

Donc ça, ce sont deux parties importantes de cette prise de conscience du fait que l'ICANN doit être davantage engagée. S'agissant du Forum sur la gouvernance de l'Internet, FGI, effectivement il y a un soutien en cours. Et corrigez-moi si je me trompe. Il y a un soutien en cours vis-à-vis du FGI, vis-à-vis de l'ICANN.

BRIAN WINTERFELDT : Bien. Merci beaucoup. Question suivante de l'IPC. Je vais donner la

parole à ma collègue Susan Payne.

SUSAN PAYNE :

Merci beaucoup. Par rapport à ce qui a été dit plus tôt dans la semaine, je pense que certains des membres du Conseil d'administration ont suivi la discussion sur la fréquence zéro du PDP.

Est-ce que le Conseil d'administration a des suggestions à nous faire afin de mieux relever les certains des défis que les processus de PDP doivent relever par rapport, par exemple, au jeu ? Mais je crois encore, je le répète, que certains membres du Conseil d'administration suivent cela de près.

MATTHEW SHEARS :

Oui, nous accueillons favorablement ce genre de suggestions très concrètes par rapport au genre de défi auquel vous êtes confrontés. Mais peut-être que Cherine peut faire un commentaire là-dessus ?

CHERINE CHALABY :

Merci. Oui effectivement. Ça, ça nous renvoie aux questions qu'a posées le Conseil d'administration. D'ailleurs, est-ce qu'on peut les afficher à l'écran pour qu'on puisse les suivre ? Les questions du Conseil d'administration.

Cette question qui porte sur le modèle multipartite de gouvernance et le processus d'élaboration et de développement et comment il devrait évoluer afin d'être en équilibre avec le besoin croissant d'inclusion, de

responsabilité et de transparence, tout en atteignant le consensus de manière opportune, ça, c'est une question qu'on a posée à toutes les unités constitutives. Pourquoi ? Et je veux expliquer pourquoi.

Ce n'est pas parce qu'on y a pensé comme ça, dans le vide. C'est parce qu'on y a pensé dans le cadre de l'exercice de réflexion autour du plan stratégique. Et ça fait maintenant sept mois qu'on le fait.

Je ne sais pas si vous étiez là hier, lors de la séance d'inauguration. J'ai mentionné les résultats de cet exercice fait avec la communauté.

On a identifié cinq tendances fondamentales prioritaires qui, d'après la communauté, auront un impact sur l'avenir de l'ICANN. Et l'une de ces tendances, c'est la gouvernance. Et la manière dont la communauté a articulé ces tendances, ou ces préoccupations pour l'avenir, c'est justement décrit ici.

Donc on a soulevé cette discussion avec la GNSO, hier, et on a dit que c'est une question qui touche à la gouvernance en général, et non pas seulement le PDP. On leur a demandé s'ils voulaient parler de la gouvernance en général, ou de l'EPDP en général. Et il y a eu un mélange des deux en fait. Et bien entendu, il y a eu beaucoup de soutien de la part de la GNSO sur le fait qu'il y a des questions qu'il faut traiter.

Le Conseil administration, à l'heure actuelle, n'a pas de réponse à cette question très spécifique ou à ce problème très spécifique. Nous entendons soumettre à la communauté un document de consultation, aux alentours du mois de mai-juin, pour voir quels sont les points de

vue des unités constitutives diverses et variées de la communauté.

Bien entendu, il faut voir s'il y a un problème à traiter ou pas. Et il est très important de dire que le modèle multipartite qui est en vigueur à l'ICANN depuis ces 20 dernières années est un modèle très réussi et c'est ce qui nous donne notre légitimité. Mais comme tout modèle, il croit, il murit et nous, on doit avoir le courage nécessaire de le regarder et voir s'il y a des modifications à apporter pour qu'il soit plus pertinent, plus efficace, pour les 20 prochaines années.

Donc voilà un petit peu la raison pour laquelle on a posé la question à toutes les unités constitutives. Donc on aimerait poser cette question et travailler avec vous pour voir s'il y a des questions que vous voulez nous inviter à examiner. Par exemple, ce qu'on a entendu dans le cadre de la réflexion sur le plan stratégique, c'est qu'il y a une demande croissante d'inclusion dans toutes nos activités, quelles qu'elles soient. Autre chose qu'on a entendue, c'est qu'il faut améliorer notre PDP afin d'atteindre le consensus de manière plus pertinente et opportune. Il y a également des préoccupations par rapport aux intérêts polarisés, qui empêchent d'atteindre le consensus. Également, éviter la fatigue et la surcharge du personnel, le besoin de modifier nos processus de révision pour que ces processus deviennent plus efficaces et qu'on utilise à meilleur escient les ressources humaines. Là, on parle de révision spécifique. On a parlé également de l'engagement de la communauté technique. Dans certains cas, la communauté technique est activement engagée avec nous. Mais on aimerait trouver le moyen de soulager un petit peu cette communauté technique et retirer un petit peu du fardeau qu'elle

supporte. Également, il y a le danger qu'il y ait trop de réunions, et qu'on n'arrive plus à suivre le rythme.

Donc il y a énormément de choses qui se posent et qui concernent toutes nos activités. Donc nous aimerions réellement aider la communauté et faciliter une discussion au niveau de la communauté pour voir s'il y a des idées qui émanent de la communauté. Comme je l'ai dit, le Conseil d'administration n'a pas de solution à apporter. D'ailleurs, ça n'est pas le rôle du Conseil d'administration. Nous, ce qu'on veut, c'est entendre de la part de la communauté ce qu'elle pense et ça va probablement impliquer deux ou trois rapports ou documents de consultation afin de pouvoir améliorer notre efficacité, notre efficience.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

SUSAN PAYNE : Oui merci. Je pense que c'est très intéressant ce que vous venez de dire.

CHERINE CHALABY : On peut commencer maintenant.

BRIAN WINTERFELDT : Merci, Cherine, merci, Susan. Je vais passer à l'ISPCP pour la prochaine question.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui merci. Je le fais au nom de mon collègue Tony Holmes qui doit être dans la salle. Et cette question a à voir avec ce que vous avez dit par rapport aux réunions, Cherine.

La question est la suivante. Est-ce que l'ISPCP est consciente des défis budgétaires auxquels l'ICANN est confrontée et du besoin de prudence dans le domaine fiduciaire ? Nous sommes également conscients du fait que l'un des principaux défis qui sont directement liés aux couts impliqués est le résultat d'organiser des réunions publiques à l'ICANN. Nous avons entendu des suggestions qui visent à dire que le fait d'organiser des réunions publiques, au même endroit, chaque année, pourrait réduire de manière significative les couts, étant donné que ça réduirait le nombre de réunions par an en passant de trois à deux.

Est-ce que vous pourriez aussi être dans un processus où la communauté pourrait débattre de cela ? Quel est le point de vue du Conseil d'administration là-dessus ?

MATTHEW SHEARS : Oui. Voyons si Chris peut répondre à cela.

CHRIS DISSPAIN : Oui, j'y réponds parce que avec Sébastien Bachollet qui était au Conseil d'administration à l'époque, on a travaillé sur la stratégie des réunions, des conférences. Et je ne sais pas à quand cela remonte, mais on a examiné cette idée en détail. Et il y a eu un certain nombre de groupes et de personnes qui pensaient réellement que le fait de

réduire la rotation des réunions, ça n'était pas une bonne chose. C'est la raison pour laquelle on a mis en place la nouvelle structure et on n'a pas inclus cette idée.

Ce qu'on a fait, en revanche, c'est de créer ce qu'on appelle maintenant la réunion politique, celle qui a lieu en milieu d'année. Donc, ne pas aller dans un endroit aussi grand et diversifier un petit peu les destinations.

Mais il faut continuer à travailler pour améliorer l'économie de l'organisation des réunions. Donc peut-être que, Nick, vous pourriez répondre à cette question ? Ça serait utile.

NICK TOMASSO :

Oui merci, Chris. En fait, au fil des ans, la communauté ne s'est pas montrée très désireuse de réduire le nombre de conférences publiques ou de réduire les dépenses. Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a examiné de manière très approfondie les finances. Et on s'est aperçu que ça représentait 4 millions de dollars par an. Donc on a vu où le bât blessait, surtout les vols, l'hébergement pour le personnel et membres du Conseil d'administration, les fournisseurs, etc., et le cout de location des installations.

Maintenant, on en est à 59 % des 4 millions, jusqu'à 27 % pour les déplacements, 27 pour l'hébergement, etc. Et avec ces informations, on a commencé à voir comment pouvoir louer des installations qui seraient plus intéressantes d'un point de vue cout-efficacité, mais tout en ayant un haut niveau de qualité à laquelle la communauté

s'attend. Et vous savez qu'on a publié des chiffres, qu'on va publier des chiffres pour 2021-2023. On a des dates très spécifiques, ce qui réduit nos possibilités de négociation.

Donc on a envisagé la période 2021-2023. On a examiné les installations les plus intéressantes. On a trouvé neuf installations très intéressantes du point de vue cout efficace qui va nous permettre d'économiser 2 millions de dollars par an, ce qui va nous permettre de nous rapprocher de notre objectif budgétaire. Voilà un petit peu l'approche qu'on a adoptée.

J'ai demandé au leader du groupe, à San Juan, s'ils étaient d'accord pour que je soumette cette proposition. Je l'ai soumise au Panamá. Et elle a reçu une grande acceptation, cette proposition. Donc voilà ce vers quoi nous nous acheminons.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup, Nick. Y a-t-il d'autres membres du Conseil d'administration qui souhaitent faire un commentaire sur cette question ?

BRIAN WINTERFELDT :

Oui merci. Je vais passer la parole à mes collègues du BC pour la prochaine question.

MARILYN CADE :

Bonjour, Marilyn Cade au micro. Je vais parler de la question adressée

au Conseil d'administration quant à la troisième question sur les produits des ventes aux enchères, mais je vais commencer en disant que moi, je suis au BC. Mais avec le CSG, nous avons eu une équipe collégiale qui a travaillé ensemble et c'était Anthony Harris le membre votant. Il a occupé ce poste. Mais nous avons des représentants qui agissent de manière très active au niveau des unités constitutives. Donc nous sommes très intéressés et très engagés, et nous saluons le travail des deux membres liaisons qui sont extrêmement efficaces et qui sont toujours là pour interagir, soutenir et s'engager. Et nous saluons également les deux courriers du Conseil d'administration qui ont été envoyés. Également le soutien sans failles de Xavier et de Samantha.

Le groupe de travail est en train de considérer ce qui suit. D'ailleurs, j'aimerais adresser cette question à l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Le groupe de travail, disais-je, a pris en considération quatre modèles. Et l'un de ces modèles implique la suggestion qu'il y aurait un département interne créé à l'ICANN.

Bien entendu, nous allons fournir plus de détails lors de la période de commentaires publics. Mais ma question est liée à ce qui suit. Est-ce que le Conseil d'administration pense qu'il y a eu suffisamment d'évaluation de risques, à l'heure actuelle, en particulier par rapport à ce modèle qui aurait suffisamment examiné les implications, par exemple pour ce qui se passe à chaque fois qu'un crédit serait accordé, géré, clos ? Accorder quelque chose à quelqu'un pendant un certain nombre d'années et ensuite cesser de le faire une fois que suffisamment d'argent était déboursé ? Ou est-ce que le Conseil

d'administration pense que cela peut être remis à plus tard, jusqu'à ce que la communauté ait fait une recommandation plus spécifique ? Et dans ce cas-là, est-ce que le Conseil d'administration a parlé des implications pour éviter que la communauté ne vote pas dans la mauvaise direction. Parce que nous ne sommes pas non plus experts en la matière.

MATTHEW SHEARS : Je vais passer la parole à Maarten là-dessus.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui merci, Marilyn. Comme vous le savez, nous suivons ceci de près et de manière interactive. De temps à autre, nous avons eu votre point de vue pour prendre ceci en compte. Nous savons également que le modèle n'a pas été encore proposé. Mais oui. Nous pensons de manière très active. Nous sommes en discussion avec le Conseil sur les risques.

Quoi qu'il arrive en termes de fonds, quel que soit le modèle que nous choisissons, ce sera disponible.

Ceci étant, nous ne savons pas quel sera le modèle qui sera utilisé. Donc nous en reparlerons au sein du groupe de travail dès que possible.

Est-ce que cela répond à votre question ?

MARILYN CADE : Encore une fois, je l'ai déjà dit, j'apprécie beaucoup votre réponse. Je suis tout à fait consciente de ce que vous venez de dire.

Mais maintenant que le rapport a été publié dans nos communautés, beaucoup plus de personnes vont soulever des questions supplémentaires qui donc seront incluses dans la période de commentaires publics.

MAARTEN BOTTERMAN : C'est compris.

BRIAN WINTERFELDT : Merci à Marilyn et merci au Conseil.

MARILYN CADE : J'ai quand même une petite chose à ajouter. Je voulais simplement ajouter quelque chose. Rien à voir avec mon commentaire précédent.

Je souhaite m'excuser à mon président et aux autres, mais je voulais quand même remercier le Conseil et le personnel pour le pin du vingtième anniversaire. J'aimerais qu'on soit tous conscients de tous les progrès qui ont été effectués. Et ceci est quelque chose qui mérite d'être fêté. La relation que nous avons maintenant avec le Conseil illustre bien la relation forte et étroite entre le Conseil et la communauté. Je vous encourage tous à mettre votre pin.

BRIAN WINTERFELDT : Merci, Marilyn. J'aimerais passer le micro à ma collègue Vicky Sheckler pour la question suivante, de l'Unité constitutive des représentants de la propriété intellectuelle.

VICKY SHECKLER : Nous avons des problèmes et j'espère que vous allez pouvoir nous aider. Vous le savez peut-être, mais l'initiative de mise en œuvre des services d'enregistrement fiduciaire et d'autonomisation est ralentie. Il n'y a eu aucun travail depuis cinq mois. Nous avons des préoccupations par rapport à ça.

On avait l'impression début octobre que les documents seraient sortis pour commentaires publics et qu'on pourrait peut-être mettre en place cette politique. Malheureusement, la semaine dernière, nous avons reçu un message comme quoi l'ICANN avait choisi, de manière unilatérale, de ralentir encore plus le travail. Et le raisonnement qui nous a été donné, si j'ai bien compris, c'est qu'il y avait des préoccupations par rapport à des exigences de divulgation, comme quoi ça aurait été différent pour les services d'anonymisation et de privatisation ou d'enregistrement fiduciaire par rapport aux opérateurs de registres et bureaux d'enregistrement dans le WHOIS.

Donc j'aimerais bien savoir ce qui se passe. Est-ce qu'on pourrait remettre ceci sur la bonne voie. Surtout en considérant le fait que dans le cas de la spécification temporaire, ceci s'applique uniquement aux informations WHOIS standards et que ceci ne s'applique pas aux services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation.

MATTHEW SHEARS : Je passe la parole à Cyrus.

CYRUS NAMAZI : Oui merci beaucoup, Vicky. C'est une excellente question. Vicky, nous n'en sommes pas arrivés à cette conclusion à la légère. D'ailleurs, moi-même, il y a quelques mois, j'ai écrit une lettre à Steve Metaliz et à la coalition pour la responsabilité en ligne pour que nous nous engagions à faire un suivi sur le développement du texte des politiques sur l'IRT dans le cadre du commentaire public.

Mais ce dont on s'est rendu compte, c'est qu'il y a une certaine incertitude de plus en plus importante étant donné le RGPD. Et dans les accords pour les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires, en fait, nous avons un problème de manque de certitude.

La partie traitement de données par rapport à votre question, c'est un des éléments-clés. Et nous ne pensons pas avoir suffisamment de clarté pour pouvoir avancer et continuer de passer du temps, de l'énergie et des ressources, de la part de l'IRT et de la part du personnel, pour passer à la période de commentaires publics, la partie de la communauté.

Donc cette question n'est pas unique à ces services. Cela est relatif aux trente programmes de l'organisation ICANN qui sont relatifs à l'enregistrement des données. Le WHOIS détaillé, nous n'en faisons plus rien. Tout est arrêté. Pas pour cette raison, mais à cause

justement de l'incertitude créée par le RGPD et les questions avec les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrement, la question relative à leurs accords.

Donc il y a des changements et il faut qu'on se mette d'accord. Donc ce n'est pas en fait quelque chose d'intentionnel, ce ralentissement. Ce n'est pas parce qu'on a autre chose à faire. C'est simplement qu'on en est arrivé à la conclusion que continuer de s'attendre à ce que les choses fonctionnent au même rythme dans le domaine de ce contrat d'accréditation, étant donné les informations que nous avons maintenant, est compliqué. Cela nous a contraints de ralentir notre travail.

J'espère que cette réponse vous convient. Sinon, vous pouvez toujours me trouver en ligne. On peut continuer avec une autre question, si vous souhaitez. Ça dépend.

VICKY SHECKLER :

Nous avons un peu de temps ? Est-ce que vous pourriez clarifier quelque chose ? Vous parlez de l'incertitude sur le traitement des données ; est-ce que vous parlez de divulgation ou est-ce qu'il s'agit d'autres aspects du traitement des données ?

CYRUS NAMAZI :

C'est tous les aspects, honnêtement. La partie du traitement des données, c'est quelque chose qui est en lien avec les accords sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. En fait, la

totalité du projet donne lieu à un débat avec l'équipe juridique de l'ICANN, avec l'avocat externe qui nous aide, et en fait, on n'en est toujours pas un point où on peut être confiant, suffisamment confiant qu'on pourra avancer.

VICKY SHECKLER : Est-ce qu'il est prévu d'en parler davantage avec les autorités de protection des données ?

CYRUS NAMAZI : Oui, ça fait partie du plan. Ce n'est pas une partie spécifique, mais en fait, la totalité, nous en parlons. Mais le problème, c'est qu'on n'a pas beaucoup de retours des autorités de protection des données. En tout cas, cela ne suffit pas pour interpréter suffisamment la loi. Mais non, nous n'avons pas abandonné le projet. Nous allons continuer d'explorer les options pour pouvoir avancer.

VICKY SHECKLER : Merci pour cette franchise et j'espère qu'on pourra continuer cette discussion en ligne.

CYRUS NAMAZI : Oui ce sera un vrai plaisir.

BRIAN WINTERFELDT : Merci à tous les deux. J'aimerais passer la parole à Wolf-Ulrich à

nouveau pour l'ISPCP.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci, Brian, Wolf-Ulrich au micro. Donc nous avons terminé une question en fait. Mais puisque j'ai le micro, merci beaucoup, je vais en profiter pour répondre à votre question relative à nos priorités.

Alors, il y a quelque chose que nous cherchons à obtenir. Hier, nous avons organisé une manifestation de sensibilisation avec Telefonica, la société ici. C'était très sympathique dans un bâtiment magnifique. Et nous avons eu l'occasion d'attirer l'attention d'intérêts potentiels sur ce que nous faisons.

Donc il y a eu un panel en particulier qui parlait des technologies d'identificateurs du système de noms de domaine à l'ère du 5G. Donc le développement des nouvelles technologies, donc tout ce qui est Internet des objets, etc.

Et donc, ce qui nous intéresse, c'est de voir en quoi ceci est en lien avec les réseaux, la sécurité des réseaux. Et c'est un des points majeurs que nous allons inclure dans notre programme de travail. Ce que l'on retire de ce panel, c'est que cela pourra avoir différents impacts, suivant les technologies dont on parle.

Alors qu'est-ce que je veux dire par là ? Eh bien, cela va vraiment faire partie de notre programme de travail. Et donc, j'aimerais vous demander, demander au Conseil de garder l'œil sur ces évolutions. L'ICANN l'a déjà fait par le passé. Lorsque le Conseil change, lorsqu'il a

de nouveaux membres qui arrivent dans le Conseil, je pense que cela doit quand même rester à l'ordre du jour.

MATTHEW SHEARS : Je ne sais pas si vous voulez en parler dans le cadre de la planification stratégique ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui effectivement. Pour ceux qui étaient dans la salle hier, vous nous avez peut-être entendu dire que la question de l'évolution des technologies, c'est quelque chose d'imprévisible qui se fait de manière très rapide et on ne sait pas trop à quel point cela va nous affecter. On ne sait pas dans quelle mesure ce sera négatif ou positif.

Donc effectivement, il va falloir voir ce que l'on fait avec ça dans les années à venir. Il faut suivre de près cette évolution des technologies et puis il faut s'assurer de continuer de comprendre tout ceci. Donc nous reviendrons vers la communauté avec une consultation publique sur le plan stratégique, et nous pensons, effectivement, que ceci arrivera au centre de nos préoccupations. Donc merci de nous avoir présenté cette question.

BRIAN WINTERFELDT : Oui, merci beaucoup. Question suivante de l'IPC.

CLAUDIA SELLI : Même chose. Nous avons terminé la liste des questions que nous

avons pour le Conseil, mais si nous avons encore un peu de temps, une question supplémentaire.

Peut-être que vous pourriez faire un commentaire sur le fait que non seulement le RGPD a un impact sur l'ICANN, mais à l'avenir il y aura beaucoup de législations, au niveau local dans différentes juridictions, qui auront un impact sur l'ICANN. Donc quel est le plan, pour l'avenir, pour éviter les problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement.

GORAN MARBY :

Oui merci. C'est une question fascinante et je crois qu'il nous faut réfléchir là-dessus. La réponse concrète est importante dans la communauté. Oui, il y a beaucoup de nouvelles législations qui pourraient avoir un impact éventuel sur notre capacité à définir les politiques. Il n'y a pas que le RGPD. D'ailleurs, nous en avons affiché certaines sur notre blog.

Nous ne sommes pas une organisation politique. Nous n'avons pas d'opinion politique sur différentes lois. Par exemple, nous n'avons pas d'opinion sur le RGPD comme loi, en tant qu'ICANN. Donc il nous faut trouver une méthodologie pour avoir cette discussion et voir quel est le point de vue technique. Est-ce que cette loi aura un impact sur le fonctionnement du DNS ? Et selon ce que nous avons vu, vous savez ce que nous avons vu, d'ailleurs, nous avons vu des propositions qui par exemple parlent de l'interruption de l'acheminement.

Moi, mon objectif, c'est de trouver une proposition pour entrer en lien

avec les différents organes de législation dans le monde entier. Nous allons également en reparler avec la communauté, et voilà ce que nous allons faire. Donc, c'est un processus pour entrer en lien. Donc ce n'est pas simple certes, parce que nous ne sommes pas un organe politique, mais nous avons comme objectif de fournir un point de vue technique. Et la question, c'est de savoir comment avoir un point de vue technique sur les politiques.

Est-ce que cela répond à votre question ? Je l'espère.

JIMSON OLUFUYE :

J'aimerais faire un suivi. Donc je voudrais féliciter l'ICANN pour sa réactivité — c'est ce que j'ai observé au fil du temps — pour soutenir différentes organisations telles que la CSTD. C'est très bien. C'est une bonne chose.

J'aimerais également mentionner que nous avons des bureaux d'engagement dans le monde entier. Vous leur demandez également d'observer ce qui se passe autour d'eux. Donc par exemple en Afrique, il serait bon d'avoir différentes réunions et ces bureaux d'engagement devraient être peut-être un petit peu plus impliqués de manière plus précoce.

GORAN MARBY :

Oui. L'ISOC a un rôle important. Les chapitres peuvent parfois aider du point de vue politique.

Nous aimerions également parler davantage de l'ISOC et de leur

présence, parce qu'ils ont un rôle important, et j'espère que cela vous permettra d'avancer.

J'espère que cette réponse vous convient. Est-ce qu'elle convie très bien ou pas du tout ?

BRIAN WINTERFELDT : Je crois qu'il n'y a plus de questions de l'IPC. Donc on va donner quelques minutes de répit au Conseil pour qu'il puisse se reposer un peu avant la prochaine réunion.

MATTHEW SHEARS : Y a-t-il des commentaires du Conseil ? Non.

Très bien. Merci pour ces petites minutes en plus. Merci à tous. Ce sont des séances très intéressantes pour nous. Merci pour vos questions. La prochaine fois, nous nous assurerons de les afficher correctement à l'écran. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]